



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	6

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 5 Septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 29/08/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/08/2025.

Présent(s) : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) : Mme CHARRETON Amandine, MM : ARNAUD Daniel, FAURE Pascal

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège, M. POURTIER Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2025_06_06 – REGLEMENTATION DES BOISEMENTS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code rural de la pêche et de la pêche maritime ;

EXPOSE DE M. LE MAIRE :

- M. le Maire fait connaître que, par lettre du 15 juillet 2025, M. le Président du Conseil départemental a invité le Conseil municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements.
- M. le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil départemental est en cours sur la commune.
- Les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil départemental.
- L'enquête publique correspondante s'est tenue du 06 novembre 2024 au 09 décembre 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté ;
2. DONNE un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de Montfermy.

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

18 SEP. 2025

ID : 063-216302380-20250905-2025_06_06-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/09/2025

Le Maire



Vladimir LONGCHAMBON

Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE